

IVG MÉDICAMENTEUSE EN VILLE

Ile de la Réunion Océan Indien

JOROP2018

Dr Alain DOMERCQ

Spécialiste en MG

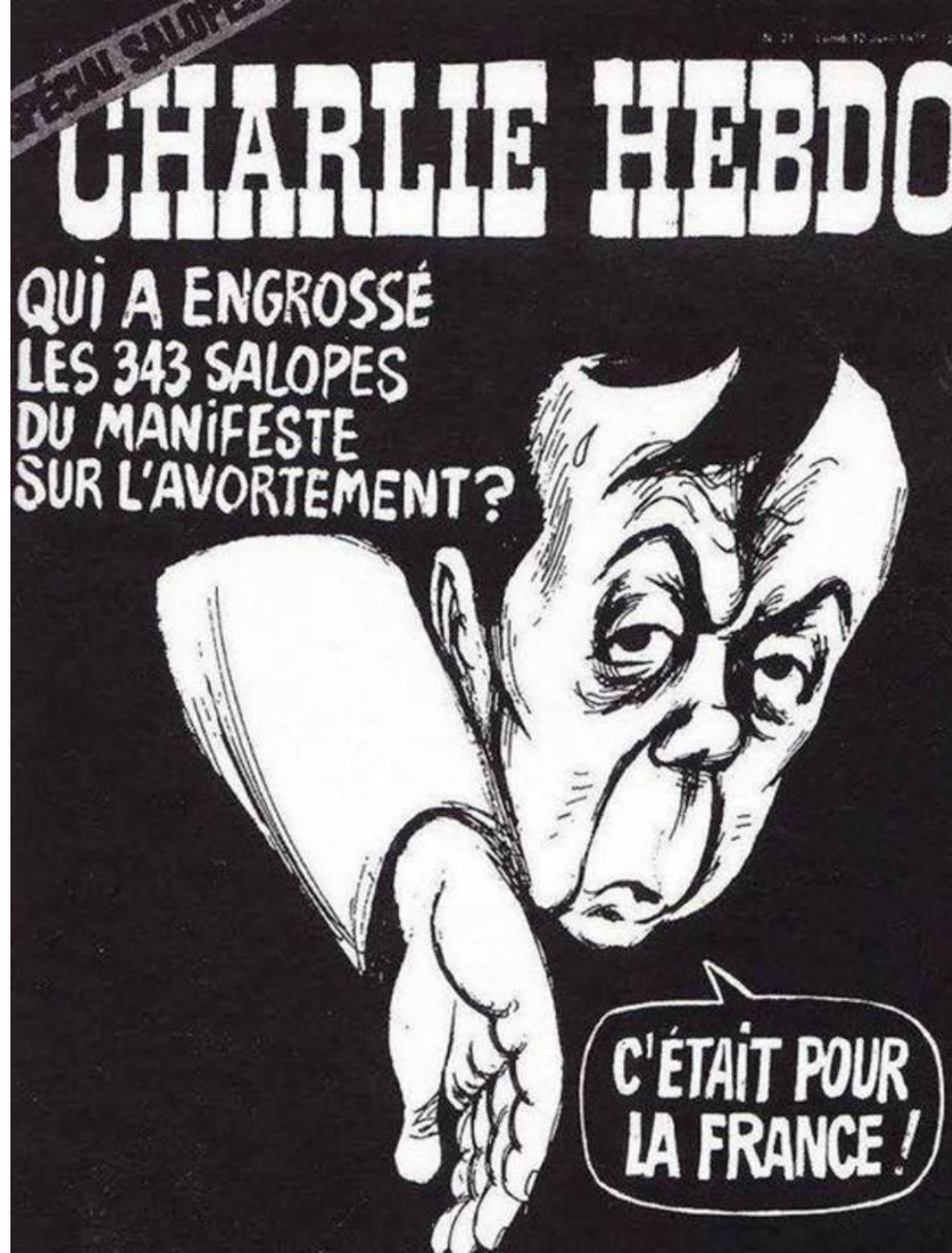
Agréé CHUNORD

alain@bontrain.com

Le manifeste des 343 est une pétition parue le 5 Avril 1971 dans le nouvel observateur, 343 femmes ont le courage de témoigner qu'elles se sont faites avorter.

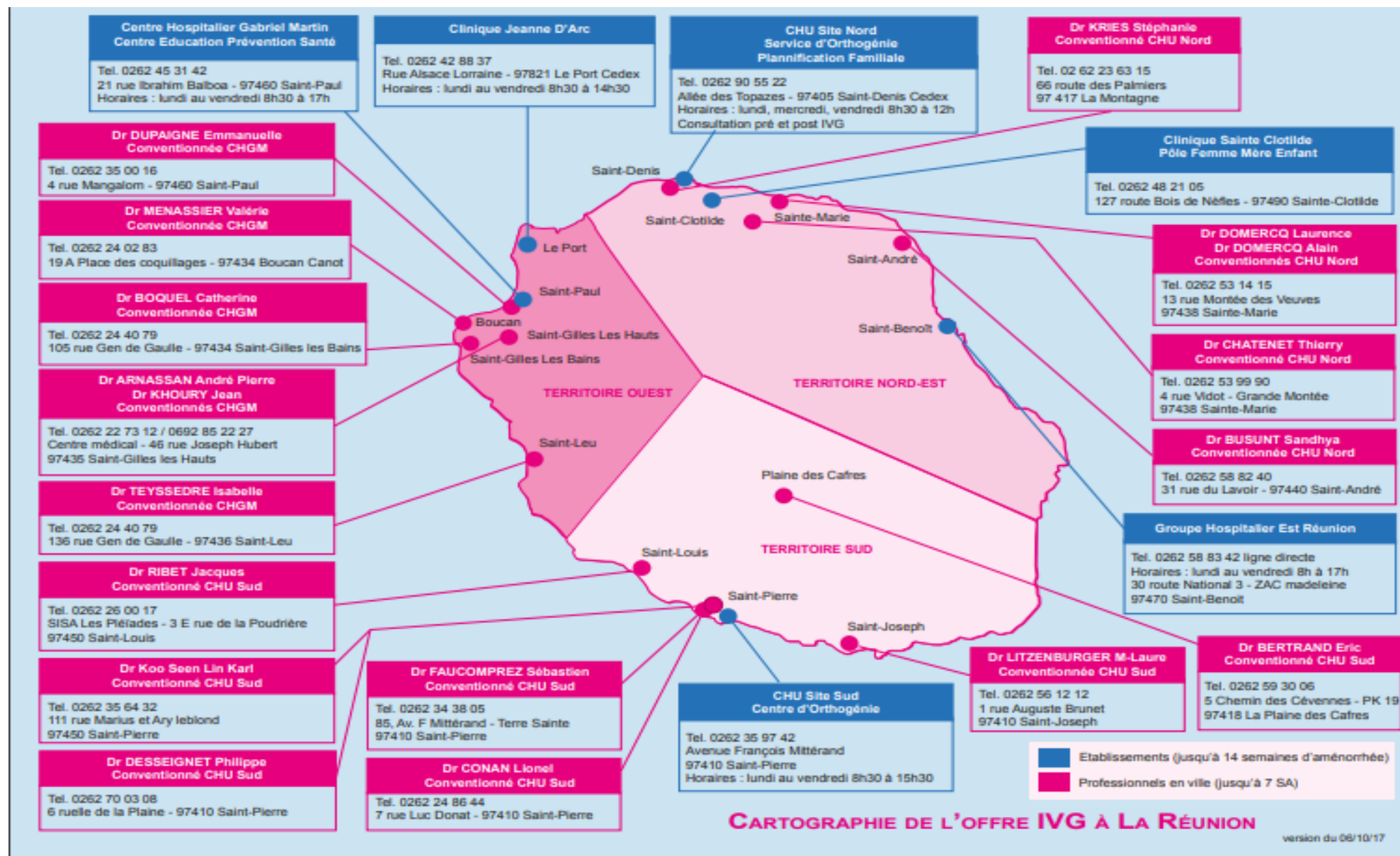
Le 12 Avril, Charlie Hebdo fait sa une avec une caricature de Michel Debré.

1972 Le procès de Bobigny
1973 Le manifeste des 331
29 nov 1974 vote de la loi Veil



L'IVG MÉDICAMENTEUSE EN VILLE EN 2018

- ❖ Par un médecin ou une sage femme agréé
- ❖ Avant 7 semaines d'aménorrhée , avant ou après apparition de la vésicule vitelline selon les équipes.
- ❖ Sans condition de nationalité, ni d'âge, sans contrôle d'identité ou pièce justificative sauf chez la mineure.
- ❖ Tarif conventionnel au forfait (consultations et médicaments) FHV+FMV+IC+IC soit 187.92 non indexé
- ❖ Prise en charge à 100% par la CGSS, des cotations spécifiques pour les laboratoires et les échographies, prises en charge PMI possibles
- ❖ Femmes pouvant rejoindre un établissement en moins d'une heure
- ❖ Procédure d'anonymat possible pour les mineures mais pas les majeures



L'IVG MÉDICAMENTEUSE EN VILLE UN COMBAT POUR UNE LIBERTÉ ET UN CHOIX DES FEMMES

- ❖ Engagement personnel militant pour une cause où la mobilisation reste nécessaire
- ❖ Engagement indispensable pour faciliter l'accès à l'IVG
- ❖ Une prestation de service pour un accès à un droit
- ❖ Une relation d'aide basée sur le non jugement
- ❖ Permettre aux femmes de choisir la date l'heure et le médecin prenant en charge l'IVG. Une relation de pratique de médecine libérale en cabinet de ville.
- ❖ Une activité complémentaire à celle des établissements de santé où des femmes préfèrent se rendre.

L'IVG MÉDICAMENTEUSE DES ÉVOLUTIONS PERMANENTES

- ❖ Un allègement des procédures et une pratique en évolution qui est loin de rendre l'IVG trop facile puisque la décision de faire une IVG et de la gérer à la maison revient toujours aux femmes.
- ❖ Un recul qui permet aujourd'hui d'affirmer :
 - L'efficacité du traitement avec 96-98% de réussite
 - La rareté des complications graves hémorragiques souvent tardives
 - La bonne tolérance du traitement et la quasi absence de contre indication
- ❖ Un réseau nécessaire de professionnels agréés

CONTRAINTE DE L'AGRÉMENT

- ❖ Une formation universitaire ou une expérience professionnelle en orthogénie validée.
- ❖ La validation de l'agrément par le chef de service de l'unité d'orthogénie du secteur,
- ❖ Une convention à proposer auprès d'un service hospitalier pour un agrément par le directeur d'hôpital sous couvert du chef de service d'orthogénie.
- ❖ S'approvisionner et gérer son stock en RU 486 et Misoprostol
- ❖ Gérer des dossiers avec traçabilité du consentement, du Rhésus.
- ❖ Gérer et suivre la comptabilité de ces actes spécifiques en particulier pour l'anonymat et les difficultés avec certaines caisses.

MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU

- ❖ Echographie datation selon échelle de Robinson et correction des termes théoriques, délais rapides
- ❖ Prise de contact avec la PMI, médecin AS et les SF PMI et libérales pour les entretiens chez les mineures,
- ❖ Mise en place d'un accès privilégié avec l'UMPP Mère enfant du secteur si besoin,
- ❖ Coordination avec les laboratoires pour la prise en charge à 100% des groupes Rhésus,
- ❖ Mise en place d'une collaboration avec la pharmacienne de proximité pour la mise à disposition du Rophylac en stock permanent,
- ❖ Adhérer au Repère, à l'ANCIC, valoriser la place du libéral auprès de l'ARS Ol...

FAVORISER L'ACCÈS

- ❖ Informer les praticiens libéraux du secteur et ses correspondants gynécologues/SF
- ❖ Informer les infirmières scolaires du secteur et les PMI,
- ❖ Faire connaître son agrément à son assurance protection juridique et au Repere
- ❖ S'inscrire sur le site internet <https://www.ivglesadresses.org/>
- ❖ Communiquer avec ses collègues agréés et institutions lors des congés ou absence pour permettre la continuité des soins.
- ❖ Favoriser la mise en place des rendez vous et de créneaux spécifiques y compris les samedis, début ou fin de journée.

PERSPECTIVES

- ❖ Harmonisation des processus de qualification et d'agrément au plan Régional tant pour les sages femmes que les médecins,
- ❖ Mise en place de cursus libéral et établissements de santé pour les étudiants volontaires avec validation des agréments,
- ❖ Organisation d'un DU Régional pour de nouveaux agréments dans les zones déficitaires avec de nouveaux partenariats REPERE CHU Université CGEOI
- ❖ Agrément des médecins et structures de PMI,
- ❖ Modéliser les partenariats ville hôpital à partir de cette typologie d'action
- ❖ Poursuivre et développer le Club IVG et ses activités au sein du Repère

EN SAVOIR PLUS [HTTPS://WWW.REPERE.RE/](https://www.repere.re/)

- ❖ <https://www.ameli.fr/centre-de-sante/exercice-professionnel/prescription-prise-charge/situation-patient-ivg-medicamenteuse-ville/situation-patient-ivg-medicamenteuse-ville>
- ❖ https://ivg.gouv.fr/IMG/pdf/guide_ivg_hors_etablissement_2017-2.pdf
- ❖ <http://www.avortementancic.net/spip.php?rubrique8>
- ❖ <http://www.cngof.fr/pratiques-cliniques/recommandations-pour-la-pratique-clinique/apercu?path=DIRECTIVES%2BQUALITE%252FCNGOF-Directive-qualite-CR-min-echo%2Bdatation-T1-051016.pdf&i=6632>
- ❖ <https://ivg.gouv.fr/>
- ❖ <http://perinatalite.chru-lille.fr/basedoc/L-echo-T1-Robinson.doc>

LE COMBAT POUR L'AVORTEMENT CONTINUE

